



Valence Romans
DÉPLACEMENTS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 28 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 novembre, les membres du Comité Syndical de Valence-Romans Déplacements se sont réunis en séance publique au siège du Syndicat, sur la convocation qui leur avait été adressée par Madame Marylène PEYRARD, Présidente de Valence-Romans Déplacements le 21 novembre 2018, sur l'ordre du jour suivant :

Présents :

Mme PEYRARD, Présidente

Mme RIFFARD, Mme THORAVAL, M. GROUSSON, Vice-Présidents,

Mme BICHON-LARROQUE, M. COULMONT, M. DUC, Mme GUILLEMINOT,

Mme JAUBERT, M. LABADENS, M. LABRIET, M. LARUE, M. LEAUTHIER,

M. MEURILLON, Mme PAULET, M. PELAT, Mme QUENTIN-NODIN, M. SOULIGNAC,

M. VALLON.

Absents ayant donné procuration:

M. CHAUMONT a donné pouvoir à Marylène PEYRARD,

M. CHANTRE a donné pouvoir à M. COULMONT,

M. FUHRER a donné pouvoir à M. LABRIET,

Mme GIRARD a donné pouvoir à M. GROUSSON,

M. HANRIOT a donné pouvoir à Mme QUENTIN NODIN,

Mme MANTEAUX a donné pouvoir à Mme BICHON LARROQUE.

Délégués absents excusés :

M. ASTIER, M. BRET, M. CHARRE, Mme CHASSOULIER, M. DIRATZONIAN-DAUMAS,

Mme GENTIAL, Mme HELMER, Mme JACOB, M. MONNET, M. PERTUSA,

M. RYCKELYNCK.

3 - OBJET : Giratoire des Couleures – Avis de Valence-Romans Déplacements en tant que Personne Publique Associée sur le dossier d'enquête publique

Madame la Présidente expose :

Dans le cadre de l'avancement du projet d'aménagement du carrefour giratoire des Couleures, Monsieur le Préfet de la Drôme a transmis le 19 octobre 2018, à Valence-Romans Déplacements, le dossier d'Enquête Publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

En application des articles L122-1 V et R1222-7 II du code de l'environnement, Valence-Romans Déplacements en tant que Personne Publique Associée doit formuler un avis dans un délai de 2 mois à réception du dossier.

Le projet d'aménagement du carrefour giratoire des Couleures a fait l'objet d'évolutions traduites dans plusieurs variantes consécutives.

Ainsi, lors du Comité de Pilotage qui s'est tenu en préfecture de la Drôme le 25 septembre 2013, l'assemblée présente sous la direction de Monsieur le Préfet, a été amenée à valider une solution dite 2bis qui après passage en concertation s'avèrera peu satisfaisante pour les collectivités territoriales et pour les associations d'usagers concernés.

Les études se sont poursuivies en concertation avec les partenaires pour aboutir aujourd'hui à une version dite S4bis prenant en compte de façon plus satisfaisante l'ensemble des modes de déplacements et notamment des modes alternatifs à la voiture individuelle.

L'évaluation et la répartition financière du coût des travaux a fait l'objet d'une convention de répartition signée par les partenaires concernés.

Ainsi le montant des travaux et des diverses acquisitions nécessaires a été chiffré à 28 M€ à terminaison du projet (actualisation du coût intégrée).

La clef de répartition financière est la suivante :

- ETAT => 18 M€
- Collectivités territoriales => 10 M€ (9,61 M€ Département + 0,39 M€ l'agglomération VRA)

Les travaux doivent démarrer en 2020 pour s'achever fin 2022 début 2023.

C'est pourquoi à ce stade du projet et après prise connaissance des pièces constitutives du Dossier Enquête Publique, Valence-Romans Déplacements émet un avis favorable sur le dossier d'Enquête Publique présentant la solution S4bis, avec toutefois le maintien du point d'attention suivant :

- Le traitement des modes actifs sur la partie de voirie du chemin du Plovier intégrée dans le périmètre de l'opération devra être correctement pris en compte et devra être conforme à la réglementation routière et aux recommandations du CEREMA (trottoirs piétons et aménagements cyclables).

En foi de quoi, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- Prendre acte de l'exposé ci-dessus ;
- D'approuver l'avis favorable émis à l'encontre du dossier d'enquête publique du projet d'aménagement du carrefour giratoire des Couleures ;
- D'autoriser et mandater Madame la Présidente ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération et notamment à signer le courrier d'envoi de cet avis.

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,



Marylène PEYRARD
Présidente
Valence-Romans Déplacements